



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Séance du 30 Novembre 2017*

Nombre de Membres :

En exercice : 44

Présents : 26

Votants : 29

N° 3

**OBJET :**

ASSURANCE

CONTRAT  
ASSURANCES  
STATUTAIRES

AUTORISATION  
SIGNATURE  
MARCHE  
N°17W\_107

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-  
Préfecture le :

12 DEC. 2017

Publiée ou notifiée le :

12 DEC. 2017

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mme et MM. E. CUISSET - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. GONZALES – P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL – J. BLETTY, Conseillers Délégués.

Mmes et MM. B. AGUIAR – C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – A. GIRAUD - R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. J. TERRACOL à Mme F. SEMONSUT – Mme M. CHARASSE à M. JM. BOUREL – M. P. COLAS à M. C. DUMONT

Absents excusés :

Mmes et MM. - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. A. CORNE – M. CHARASSE, Conseillères Déléguées, Membres.

Mmes et MM. J.P. BLANC – C. BERTIN – J. JOANNET – P. COLAS – G. DURANTET – M. MONTIBERT – F. BOFFETY - E. VOITELLIER, Membres

Secrétaire : M. Franck GONZALES, Conseiller Communautaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment ses articles 25-I.1° et 67 à 68

**Vu** la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 7 octobre 2017 autorisant le Bureau Communautaire notamment, en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ...à décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieurs aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants»,

**Vu** l'appel d'offres lancé pour la souscription d'un contrat d'assurance statutaire, garantissant tout ou partie des risques financiers liés à la protection sociale statutaire de son personnel affilié à la CNRACL, en application des dispositions législatives et réglementaires régissant le Statut de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la décision de la commission d'appel d'offres du 16 novembre 2017 qui a décidé d'attribuer le marché « souscription d'un contrat d'assurance statutaire » au groupement d'assureur GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE ( courtier) et CNP ( preneur du risque), sur la base des critères énoncés au règlement intérieur, à savoir :

- Prix : montant de la prime (40%),
  - Etendue et gestion des garanties (30%),
- Lisibilité du contrat, qualités des outils d'assistance, d'accompagnement RH, de prévention en assistance et formation (30%),

pour un montant de cotisation annuelle prévisionnel de 179 716.95 € TTC, et une durée de trois ans ferme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction pour une année, sans pouvoir excéder une durée de quatre années ?

**Propose** au Bureau Communautaire :

- de conclure le marché d'assurance selon les modalités rappelées ci-avant, avec le groupement courtier assureur GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE /CNP pour un montant annuel prévisionnel s'élevant à 179 716.95 € TTC ( offre de base + variante exigée 1) ?

- d'autoriser le Président ou le Conseiller délégué à la Commande publique, à signer le marché attribué par la CAO,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

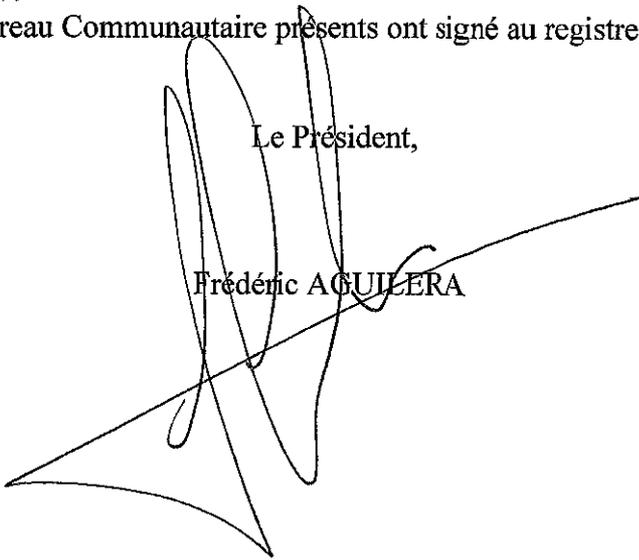
- approuve ces propositions,
- donne mandat au président ou conseiller délégué pour signer le marché référencé n° 17W\_107 et tous documents liés aux présentes décisions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,  
le 30 novembre 2017.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - ASSURANCE - CONTRAT ASSURANCES STATUTAIRES -  
AUTORISATION SIGNATURE MARCHE N° 17W-107

.....  
Date de décision: 30/11/2017

Date de réception de l'accusé 12/12/2017

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 30NOV2017\_3

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171130-30NOV2017\_3-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 3.pdf ( 003-240300426-20171130-30NOV2017\_3-DE-1-1\_1.pdf )